



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Éducation prioritaire à la relance

Le ministre vient de présenter un plan pour l'éducation prioritaire qui devrait se déployer à la rentrée 2015. Le ministère confirme ainsi le principe de label pour l'éducation prioritaire (REP) pour un millier de réseaux (collège et écoles) dont 350 appelés « REP PLUS », qui regrouperont les situations les plus difficiles.

Le SNUipp-FSU se félicite de voir traiter dans un même mouvement la situation des collèges et des écoles. Sa campagne a porté ses fruits.

A l'occasion de la publication des résultats PISA, le SNUipp-FSU avait déjà demandé au gouvernement de donner un coup d'accélérateur sans attendre pour l'école publique, notamment sur les territoires qui concentraient les difficultés scolaires. C'était un des axes de la grève du 5 décembre dernier.

Aujourd'hui, le SNUipp-FSU note que le ministère reprend quelques-unes de ses propositions : dotation de toutes les écoles du « plus de maîtres que de classes », développement de la scolarisation des moins de trois ans, plan ambitieux de formation initiale et continue alimenté par les travaux de la recherche, temps libéré pour déconnecter le temps élève et le temps enseignant, reconnaissance de l'engagement des enseignants par une revalorisation indemnitaire.

Les dimensions pédagogiques et la spécificité des conditions d'exercice du métier qui nécessitent plus qu'ailleurs de la relation aux familles, du travail en équipe, des collaborations éducatives commencent à être

prises en compte. Ces mesures significatives vont dans le bons sens. Il faut poursuivre le mouvement et notamment, se pencher sérieusement sur la question de la sectorisation scolaire pour redonner à ces territoires de la mixité sociale.

Le SNUipp-FSU sera très exigeant pour que la mise en œuvre de ce plan se décline concrètement dans les écoles. Son financement doit être programmé sous la forme d'une dotation supplémentaire dans le prochain budget, pour ne pas qu'elle se fasse au détriment des besoins des autres écoles et de leurs enseignants hors éducation prioritaire.

Devant l'importance des enjeux, le SNUipp-FSU demande que l'ensemble des enseignants de l'éducation prioritaire bénéficient de temps libéré d'enseignement pour travailler autrement et plus efficacement à la réussite des élèves. Pour cette année, il rappelle sa demande d'intégrer la part modulable de l'indemnité ECLAIR à sa part fixe pour qu'elle soit répartie de manière égale entre l'ensemble des enseignants. Enfin, il demande qu'un débat transparent s'engage dès à présent sur la définition des critères déterminant la labellisation des écoles.

Paris, le 16 janvier 2014